

Compte-rendu du conseil d'administration du 31 janvier 2022

Sous forme de visio conférence

Membres présents titulaires ou suppléants

Françoise Rubellin, présidente du Pont Supérieur, professeure de littérature, Université de Nantes
Audrey Balavoine, intervenante danse
Emmanuelle Bousquet, vice-présidente culture Université de Nantes
Stéphanie Carnet, conseillère DRAC Bretagne, pouvoir de Isabelle Chardonnier
Michel Cocotier, conseiller municipal en charge du spectacle vivant, ville de Nantes
Olivier David, conseiller régional, vice-président en charge de la vie étudiante, de l'enseignement supérieur et de la recherche, pouvoir de Béatrice Massé
Pierre Henry Frangne professeur des universités, philosophie de l'art & esthétique, directeur PUR
Paul Girard étudiant musique
Tristan Jezekel intervenant musique, coordonnateur musiques traditionnelles
Anne-Sophie Lamberthon conseillère régionale
Chantal Remoué, conseillère DRAC Pays de la Loire, pouvoir de Marc Le Bourhis
Camille Sonrier, chargée RH et paie, suppléante représentante du personnel permanent

Membres titulaires excusés et/ou absents

Edwige Audon, adjointe au directeur du département danse, représentante du personnel permanent
Leszek Brogowski, vice-président Université Rennes 2, professeur de philosophie de l'art, vice-président culture, université,
Benoit Careil, adjoint culture ville de Rennes
Isabelle Chardonnier, directrice, DRAC Bretagne, pouvoir donné à Stéphanie Carnet
Patrice Ducher, directeur adjoint DRAC Pays de la Loire
Nicolas Dufetel, adjoint à la culture et au patrimoine, ville d'Angers
Cécile Duret-Masurel, directrice adjointe DRAC Bretagne
Marc Le Bourhis, directeur, DRAC Pays de la Loire, pouvoir donné à Chantal Remoué
Isabelle Leroy présidente de la commission culture, sports, vie associative, bénévolat, solidarités, civisme et égalité hommes femmes
Béatrice Macé, vice-présidente en charge de la culture, des droits culturels et de l'éducation artistique et culturelle Région Bretagne, pouvoir donné à Olivier David
Rosine Nadjar, intervenante danse
Elisa Le Neouanic étudiante danse / Noémie Bourrée étudiante danse
Jean-René Morice vice-président délégué à la culture et aux initiatives
Reza Salami, conseiller délégué à la culture et aux équipements culturels, Brest Métropole société,
Sterenn Toscer étudiante musique

Membres suppléants excusés et/ou absents

Guillaume Robic, conseiller régional
Samia Soutani-Vigneron déléguée à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation de la commission Entreprises, développement international, numérique, croissance verte, tourisme, innovation et enseignement supérieur et recherche à la Région des Pays de la Loire
Franck Nicolon, secrétaire du conseil régional
Sophie Mège-Cocheril, conseillère DRAC Pays de la Loire
Aymeric Seassou, Ville de Nantes, délégué à la culture
Selene Tonon conseillère déléguée aux musées, lecture publique et culture ludique
Pascal Mitonneau, ville d'Angers, conseillère déléguée aux spectacles vivants
Hubert Bruzac, Bret Métropole, vice-président en charge de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
Laurène Durantel, intervenante musique, coordonnatrice musiques classiques à contemporaine
Noémie Bourrée, étudiante danse
Marcelle Caro étudiante musique
Kevin Leroux, étudiant musique

Et en présence de :

Thierry Le Nedic, directeur de la culture et des pratiques culturelles, Région Bretagne
Mylène Lucas, pour la Région Pays de la Loire, emploi-formation, économie, Direction Culture Sport Associations - Service Culture
Jean-François Bertrand pour la Région Bretagne Adjoint au directeur, Chef du service arts et développement territorial, Direction de la culture de la Région Bretagne
Didier Sébileau, payeur régional des Pays de la Loire
Catherine Lefaix-Chauvel, directrice générale
Maurice Courchay, directeur du département danse
Ludovic Potié, directeur du département musique
Natacha Cliquet, responsable administrative et financière
Taofik Ligali, renfort du CDG35 sur le poste de responsable administrative et financière

I - COMPTE RENDU ET DELIBERATIONS TECHNIQUES SOUMISES A VOTE DES ADMINISTRATRICES ET ADMINISTRATEURS

1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 SEPTEMBRE 2021

La présidente du Pont Supérieur soumet le compte rendu du dernier conseil d'administration au vote de l'assemblée. La présidente du Pont supérieur remercie le groupe technique pour le travail effectué en amont de la tenue de ce conseil d'administration.

Le compte rendu est adopté.

2 - LE RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Françoise Rubellin, présidente du Pont Supérieur passe la parole à la directrice générale de l'établissement, Catherine Lefaix Chauvel, pour présenter le rapport d'orientations budgétaires.

Catherine Lefaix-Chauvel précise que le rapport d'orientations budgétaires est une base de discussion pour les membres du conseil d'administration ; il permet de débattre sur orientations budgétaires de l'année à venir. Il est précisé que ce débat doit obligatoirement se tenir dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif.

Ce document pose un diagnostic et les perspectives de l'établissement 10 ans après sa création en 2011. Catherine Lefaix-Chauvel précise qu'à son arrivée en 2018, compte tenu du contexte dégradé, l'idée était de restructurer et consolider l'établissement. Elle rappelle que l'établissement est un EPPC en inter région, cas unique dans paysage national en tant que pôle d'établissement d'enseignement supérieur spectacle vivant. Le rapport d'orientation budgétaire se décompose en trois grands chapitres : analyse des 10 dernières années, synthèse des axes prioritaires et orientations budgétaires pour l'année 2022. Concernant le volet ressources humaines (page 16 du ROB), la directrice générale insiste sur la nécessité de créer un poste de coordinateur technique sur le site de Rennes, de faire évoluer le poste à temps non complet de la chargée de communication et de compléter l'emploi de la RAF. Concernant les missions obligatoires de l'établissement, il convient de prendre en compte la certification Qualiopi (10K€), de développer la mission insertion professionnelle (30K€), d'accompagner le volet recherche qui est en plein développement (40k€), et de mettre en place des nouveaux outils pour communiquer et valoriser le travail de la communauté étudiante (25K€).

Concernant le résultat de l'exercice 2021 et les perspectives 2022, il faut rappeler que l'année 2020, année du grand confinement, enregistre une sous-consommation des crédits en raison du ralentissement de l'activité et donc un résultat excédentaire. En 2021, l'établissement fonctionne à nouveau à plein régime, le résultat 2021 prévisionnel est déficitaire mais comblé par l'excédent des exercices antérieurs. Il est important de souligner les faits marquants suivants : une perte importante de la taxe professionnelle liée aux modalités de la réforme (20K€), des titres annulés en raison de cours annulés (25K€), des remboursements de crédits Erasmus auprès de l'Agence Erasmus France liés à l'annulation de mobilités étudiantes (12K€) compte tenu du contexte sanitaire international. Sur l'intervalle 2017-2021, des dépenses supplémentaires ont été réalisées : mission de réorganisation des services effectuée par le centre de gestion, renforts de personnels liés au déménagement du site de Rennes, frais de maintenance des logiciels métiers (Berger Levrault, Ganesh...), augmentation du loyer du site de Nantes (27K€). Il faut également souligner les dépenses supplémentaires directement liées à la pandémie de la COVID19 : masques, gel hydroalcoolique, prestations de ménages, frais de télécommunication avec le travail à distance des agents permanents, embauche à temps complet d'une chargée des ressources humaines et d'une chargée de la formation continue, frais de remplacement liée à l'absence de la responsable administrative et financière sur l'année entière, des frais de publication (captation audio, vidéo...), frais de surveillance le soir et weekend sur les 2 sites permettant le travail en autonomie des étudiants (19K€ à Nantes et 27K€ à Rennes)

Françoise Rubellin souligne la précision du rapport d'orientations budgétaires, ce document met en évidence l'accroissement des dépenses incompressibles de l'établissement.

Catherine Lefaix-Chauvel précise que ces dépenses supplémentaires sont regroupées en 3 grandes thématiques : la double implantation, le changement juridique de l'EPCC (passage d'un syndicat mixte à un établissement public qui impose des obligations notamment statutaires), le développement des missions de l'établissement (la recherche, les enquêtes post diplôme, l'insertion pro, la mobilité Erasmus, la réforme du futur DE de prof de danse,...); toutes ces missions nécessitent de déployer des moyens et il semblerait que ces dépenses aient été sous-évaluées au moment de la création de l'EPCC en bi-site notamment les coûts des fluides des locaux nantais.

Françoise Rubellin, présidente de l'établissement, souhaite interpeller les financeurs sur les dépenses incompressibles et imposées à l'établissement.

Catherine Lefaix-Chauvel tient à rappeler que l'EPCC est l'un des rares pôle d'enseignement supérieur spectacle vivant à disposer de locaux propres et elle tient à remercier les villes d'avoir construit des bâtiments partagés avec leur Conservatoire.

Stéphanie Carnet, conseillère DRAC Bretagne, remercie pour la clarté du document toutefois elle émet des réserves au nom de l'Etat et souhaite une distinction entre les dépenses structurelles et les dépenses conjoncturelles. Elle tient à souligner que toutes les structures sont concernées par les augmentations de

charges liées à la masse salariale (les associations tout comme les établissements publics sont concernées par la législation et les obligations légales du droit du travail). Stéphanie Carnet comprend les besoins de l'EPCC mais précise l'importance de les prioriser et de les planifier afin de déterminer la stratégie à adopter. Quelle est la stratégie adoptée si tous les ans l'établissement puise dans les résultats antérieurs ? Il est important de bien évaluer les besoins en ressources humaines et notamment les besoins du département musique avant toute création de poste avant le vote du budget primitif ?

Arrivée de monsieur Cocotier, représentant de la ville de Nantes

Didier Sébileau, payeur régional des Pays de la Loire, précise qu'à l'horizon 2023 l'EPCC sera soumis à un changement de nomenclature et budgétaire avec la rédaction et l'adoption d'un règlement budgétaire et financier dans le cadre du passage à la nomenclature M57. Cette obligation a pour objectif d'harmoniser les normes comptables du secteur public local. Ce document devra être rédigé cette année pour une application au 01/01/2023.

Anne-Sophie Lamberthon, conseillère régionale, écoute avec attention et remercie pour ce document complet qui favorise la compréhension de l'atterrissage 2021. Elle souligne l'évidence de la cohérence des fonctionnements entre les deux sites mais attire l'attention sur le recours aux contrats de droit privés qui offrent plus de souplesse ainsi que l'importance de la mise en concurrence des prestataires externes. Anne-Sophie Lamberthon interroge Catherine Lefaix-Chauvel sur les perspectives et l'atterrissage de l'année 2022. Catherine Lefaix-Chauvel répond qu'à ce stade il est compliqué de prévoir l'atterrissage 2022, en revanche, certaines dépenses exceptionnelles 2021 ne seront pas reconduites en 2022 (par exemple : celles liées au déménagement du site de Rennes)

Catherine Lefaix-Chauvel précise que l'établissement a repris son activité à plein régime et attire l'attention sur le fait que les contributions allouées au plan national aux établissements culturels par le ministère de la culture sont très disparates. A titre d'exemple, le pôlesup'93 perçoit plus de 2 millions d'euros de subvention contre 1.1 million d'euros pour le Pont supérieur. Stéphanie Carnet précise que l'Etat ou les collectivités locales doivent pouvoir analyser au plus près les besoins de l'établissement et notamment les besoins en ressources humaines du département musique qui sollicite des créations de postes. Il s'agit d'analyser comment on peut mieux organiser l'établissement tout en prenant en compte la contrainte du bi site. Elle rappelle que l'école des beaux-arts de Bretagne à titre d'exemple est implantée sur 4 sites.

Camille Sonrier, représentante des agents permanents, souligne l'importance de l'analyse financière mais précise qu'il ne faut pas occulter la qualité du travail et du service rendu. Concernant la demande de création du poste du coordinateur technique, Camille Sonrier rappelle qu'elle répond à une préconisation du cdg35 formulée dans le cadre de la réorganisation des services. Aujourd'hui le département musique évolue très favorablement avec un fonctionnement qui se structure et tout ceci est rendu possible par une optimisation des tâches.

Ludovic Potié, directeur du département musique, souhaite assurer la stabilité du département musique. Aujourd'hui, il existe un vrai travail en commun qui est mené entre les équipes administratives et pédagogiques et le département musique ne peut pas fonctionner sans agent technique. Ludovic Potié tient également à souligner le dysfonctionnement concernant le recrutement des coordinateurs engagés en tant que vacataires ; il souhaiterait que l'on puisse les recruter en tant que contractuels afin de garantir la pertinence des parcours offerts aux étudiants. Si le département musique doit faire des économies alors il faut s'interroger sur la suppression de parcours.

Ludovic Potié précise le rôle des coordonnateurs d'esthétique : chaque coordonnateur travaillant l'équivalent d'un à 80% d'un temps complet, prépare la nouvelle organisation après avoir reçu le planning semestriel de l'université, ce sont des personnes expertes reconnues et légitimées pour leurs compétences, ils et elles sont à l'écoute des étudiants ce qui permet au directeur du département d'être dans une dimension davantage stratégique qu'opérationnelle. Il s'agit également de favoriser les responsabilités de chacun en privilégiant un mode de fonctionnement horizontal plus que vertical.

Didier Sébilleau précise que le débat a eu lieu sans vote mais qui fait l'objet d'une délibération néanmoins.

Les administrateurs approuvent à l'unanimité le débat d'orientation budgétaire.

3 - OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT 2022 :

Françoise Rubellin demande aux administrateurs de se prononcer sur l'ouverture des crédits d'investissement 2022 par anticipation.

Didier Sébilleau précise que cette délibération permet à l'établissement de régler les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif à hauteur du 1/4 des crédits ouverts l'année précédente.

Adoption à l'unanimité

4 - DECISION MODIFICATIVE PORTANT VIREMENT DE CREDITS :

Catherine Lefaix-Chauvel, directrice générale de l'établissement, informe l'assemblée qu'un virement de crédits a été opéré en décembre 2021 du chapitre budgétaire 022 "dépenses imprévues" au chapitre budgétaire 012 "charges de personnel".

Il s'agit ici d'un vote de l'assemblée délibérante a posteriori compte tenu de l'annualité budgétaire en accord avec le contrôle de légalité et la parierie régionale.

Didier Sébilleau, payeur régional des Pays de la Loire, précise qu'une délibération qui modifie les crédits budgétaires d'un exercice en cours devrait être réalisée avant le 21 janvier 2022 et transmise à la préfecture avant le 26/01/2022.

Vote à l'unanimité.

5 - REMISE SUR FRAIS DE SCOLARITE :

Françoise Rubellin, présidente du Pont Supérieur, informe les administrateurs que certains étudiants rencontrent des difficultés financières. A ce titre, ils ont formulé une demande de remise des frais de scolarité. Ces demandes ont été étudiées en comité de direction à l'appui de pièces justificatives fournies par l'étudiant. Le montant de cette remise gracieuse est de 240 euros par étudiant en DNSPM et concerne des étudiants étrangers. Pour rappel, le conseil d'administration est amené à se prononcer sur ce type de demandes chaque année.

Vote à l'unanimité.

6 - RECEPISSE VALANT LICENCE D'ENTREPRENEUR DU SPECTACLE VIVANT :

Catherine Lefaix-Chauvel, directrice générale du Pont Supérieur, informe les administrateurs que la licence précédemment détenue par l'établissement est arrivée à échéance en juin 2019. Il convient de faire une nouvelle demande de licence afin de justifier le recours aux emplois d'intermittents du spectacle lors des mises en situation professionnelles des étudiants musiciens.

Ce récépissé valant licence d'entrepreneur du spectacle vivant est obligatoire dès lors que l'établissement recourt aux intermittents du spectacle plus de 6 fois par an.

Vote à l'unanimité.

7 - INDEMNITE DE RESIDENCE :

Catherine Lefaix-Chauvel, directrice générale du Pont supérieur, informe les administrateurs qu'un contrôle de la parierie a mis en exergue des sommes indûment versés aux agents permanents Rennais. L'indemnité de résidence a été versée à tort, l'établissement devrait exiger le remboursement des sommes indûment versées pour un montant total de 3515.70 euros. Il est précisé que sur ces 16 agents, 11 ne font plus partie de

l'établissement. Ainsi, il est demandé aux administrateurs de se prononcer sur le renoncement des sommes versées à tort, la répétition de l'indu s'annulant tous les 2 ans.

Vote à l'unanimité

8 - PROTOCOLE DE TRAVAIL :

Catherine Lefaix-Chauvel, directrice générale du Pont Supérieur, fait savoir à l'assemblée qu'un travail collectif a été mené pour instaurer le télétravail des agents permanents. Ce protocole s'inscrit dans la continuité du travail à distance mis en place lors de la pandémie de la COVID19.

Camille Sonrier, représentante du personnel permanent, précise que ce protocole répond aux obligations faites aux collectivités de négocier sur le télétravail. Ce protocole est le fruit d'un groupe de travail composé de représentants de chaque catégorie, de chaque service et de chaque site en lien avec la direction. Il est précisé que le document a recueilli un avis favorable du comité technique en date du 28/01/2022.

Adoption à l'unanimité

9 - RIFSEEP :

Françoise Rubellin, présidente du Pont Supérieur, propose aux administrateurs de rehausser le plafond annuel du RIFSEEP pour les catégories les plus basses ouvrant ainsi la possibilité d'accorder un montant de régime indemnitaire supérieur. Il est précisé que cette délibération n'engage pas de dépenses supplémentaires, elle ouvre la possibilité de réévaluer le montant du régime indemnitaire des catégories concernées à savoir les catégories C1 et C2.

Stéphanie Carnet, conseillère DRAC Bretagne, souhaite préciser que cette délibération a déjà fait l'objet d'un vote lors d'un précédent conseil d'administration en date du 26/06/2020.

Camille Sonrier, représentante du personnel permanents, précise que cette modification permettrait de valoriser le régime indemnitaire des agents de catégorie C qui occuperaient des missions de catégorie B.

Adoption à l'unanimité

10 - FRAIS KILOMETRIQUES DES INTERVENANTS VACATAIRES :

Françoise Rubellin, présidente du Pont Supérieur, propose aux administrateurs de se prononcer sur le montant de la mise à jour des barèmes kilométriques des intervenants vacataires, il est précisé que cette délibération permet de se mettre en conformité avec les textes réglementaires.

En effet, Catherine Lefaix-Chauvel, directrice générale du Pont Supérieur, précise qu'antérieurement il existait un coefficient unique sans prise en compte des barèmes kilométriques. Cette délibération précise les conditions de remboursement des frais de missions liés aux intervenants vacataires et permet une application homogène des règles de remboursement entre les personnels permanents et les personnels vacataires d'une part et une harmonisation des conditions de remboursement entre les deux sites d'autre part.

Vote à l'unanimité.

11 ET 12 - CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CLASSE ET CREATION D'UN POSTE DE DIRECTEUR D'ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE 1ERE CATEGORIE

Françoise Rubellin, présidente du Pont Supérieur, propose aux administrateurs de se prononcer sur les créations de poste suite aux avancements de grade d'agents permanents.

Catherine Lefaix-Chauvel, directrice générale du Pont supérieur, informe les administrateurs que trois agents ont bénéficié d'un avancement de grade et qu'il convient, pour nommer ces agents sur leurs nouveaux grades, de créer les postes correspondants à savoir 1 poste d'adjoint administratif principal 1ère classe et 1 poste de directeur d'établissement d'enseignement artistique 1ère catégorie.

Vote à unanimité.

13 - CREATION POSTES NON PERMANENTS SUITE AUX ABSENCES D'AGENTS PERMANENTS

Françoise Rubellin, présidente du Pont Supérieur, expose à l'assemblée la nécessité de voter la création de postes afin de faciliter le recrutement de remplaçants en cas d'absence des titulaires des postes.
Vote à l'unanimité.

14 - SUPPRESSION DU POSTE DE PEA DE CLASSE NORMALE

Catherine Lefaix-Chauvel, directrice générale du Pont supérieur, rappelle qu'Erwan Burban, adjoint au directeur du département musique, était nommé sur un poste de professeur d'établissement artistique de classe normale. En mai dernier, le conseil d'administration a voté la création d'un poste de professeur d'enseignement artistique hors classe sur lequel l'agent a été nommé. Ainsi; il convient de supprimer le poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale suite à la nomination de l'agent, avant son départ en disponibilité depuis le 1er août 2021.
Vote à l'unanimité

15 - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Françoise Rubellin, présidente du Pont Supérieur, explique que les créations et les suppressions de postes votées précédemment impliquent la mise à jour du tableau des effectifs.
Catherine Lefaix-Chauvel, directrice générale du Pont supérieur précise l'importance de mettre à jour ce tableau des effectifs puisque celui-ci conditionne les inscriptions budgétaires au chapitre 012 "charges de personnel".
Vote à l'unanimité

II - MISSIONS & ACTIVITES DU PONT SUPERIEUR

1 – DEPART LUDOVIC POTIE

Françoise Rubellin, présidente du Pont Supérieur, fait part du futur départ de Ludovic Potié, directeur du département musique.

Ludovic Potié précise que sa décision a été difficile à prendre. Le travail du département musique est intéressant avec son nouveau mode gouvernance mais les déplacements entre Nantes et Rennes sont pesants et fatigants. Il précise qu'il sera présent jusqu'à la fin août et qu'il veillera à la stabilité du département musique et à la sécurisation du climat de travail.

Françoise Rubellin remercie Ludovic Potié pour ses qualités humaines et le travail accompli.

Françoise Rubellin donne la parole à Paul Girard, représentant de la communauté étudiante.

Paul Girard remercie au nom de tous les étudiants musique le travail de Ludovic Potié qui leur permet de travailler dans un climat serein, l'équilibre est maintenu et les études sont qualitatives malgré la crise sanitaire. Il souligne également le rôle important des coordonnateurs d'esthétique dans le parcours de formation.

Françoise Rubellin informe le conseil d'administration de l'importance de ne pas lancer dès à présent le remplacement du directeur du département musique. Il convient de réfléchir au besoin de l'établissement et d'évoquer ce point lors du prochain conseil d'administration en lien notamment avec les réflexions sur les dépenses en ressources humaines évoquées lors du débat d'orientation budgétaire.

Stéphanie Carnet, conseillère DRAC Bretagne, rappelle qu'un délai de réflexion a été évoqué en groupe technique car le Pont supérieur était engagé sur de nombreux dossiers mais concernant le recrutement du futur directeur du département, il est proposé de ne pas prolonger la vacance de poste afin de ne pas fragiliser le fonctionnement du département.

2 – RESPONSABLE ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

Françoise Rubellin informe l'assemblée de la présence de Taofik Ligali recruté en renfort pendant la période du mi-temps thérapeutique de la responsable administrative et financière.

3 – PRESENTATION DU DOCUMENT PLURIANNUEL STRATEGIQUE 2022-2028 DEPOSE DANS LE CADRE DE LA DEUXIEME PHASE D'ACCREDITATION

Catherine Lefaix-Chauvel, directrice générale du Pont Supérieur rappelle que le Pont supérieur est engagé dans procédure dite d'accréditation 2022-2028 qui concerne uniquement les formations dispensées par le département musique. Ce document a fait l'objet d'un envoi le 01/10/2021 au ministère de la culture. Catherine Lefaix-Chauvel fait savoir qu'elle est convoquée le 11 février 2022 devant le CNESERAC en visio-conférence pour présenter de façon synthétique ce document et répondre à des questions dans le cadre de la procédure d'accréditation. Le ministère de la culture a demandé d'établir un document pluriannuel révisé qui a fait l'objet d'un travail collaboratif avec la DRAC pays de la Loire et la DRAC Bretagne. Ce document prend en compte les recommandations du ministère de la culture, il est structuré en trois grandes parties : la présentation de l'établissement, le diagnostic du département musique (forces, faiblesses, opportunités, menaces) et les objectifs stratégiques de l'établissement évalués sur la base d'indicateurs. Ce document a été élaboré à l'attention de la DGCA et du CNESERAC.

3 – SECURITE DU BATIMENT PARTAGE DE NANTES

Suite à un incident intervenu en décembre dernier, Catherine Lefaix-Chauvel, en tant que responsable unique de sécurité du bâtiment partagé avec le CRR de Nantes, a envoyé un courrier à la ville de Nantes. Des réunions de travail ont été planifiées et ont fait émerger des propositions de solutions pour sécuriser le bâtiment. Ces propositions ont été envoyées à Michel Cocotier, élu à la ville de Nantes.

Michel Cocotier fait savoir que des solutions mixtes à la fois humaines, techniques et matérielles pourraient être mises en place. A ce jour, les solutions sont posées et sont étudiées au regard des problématiques de coûts.

4 - DOSSIER DE DEMANDE DNSPM VALANT GRADE LICENCE

Françoise Rubellin, présidente du Pont Supérieur, félicite les rédacteurs de ce dossier et passe la parole à la directrice générale de l'établissement.

Le dossier présenté a été envoyé au ministère de la culture, il démontre que le DNSPM délivré par l'établissement répond aux cahiers des missions et des charges du grade de licence établi par la MESRI (ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Industrie). Il est précisé qu'il s'agit d'une démarche nationale imposée à tous les établissements supérieurs délivrant le DNSPM, cette reconnaissance favorisera la mobilité étudiante, la reconnaissance du diplôme à l'échelle internationale et modifiera la relation de partenariat avec l'université de Rennes 2.

Ludovic Potié, directeur du département musique, précise que ce document explique très clairement la formation initiale du DNSPM. Ce document a été travaillé en conseil pédagogique (conseil des coordonnateurs) avec l'ensemble des esthétiques pour tuiler le parcours DE (diplôme d'Etat) et le DNSPM dont les coordonnateurs d'esthétique auront la charge de mettre en place la nouvelle maquette pédagogique à la rentrée prochaine.

Pierre Henry Frangne, personnalité qualifiée, souligne la qualité de l'étroite collaboration entre l'université de Rennes 2 et le Pont Supérieur.

6 - QUESTIONS DIVERSES

Françoise Rubellin, présidente de l'établissement souhaite partager à l'assemblée les informations suivantes :

- deux étudiants du Pont supérieur, Mathilde Pageot et Olivier Lagarde, se produisent actuellement dans l'opéra "Red waters" à l'Opéra de Rennes, une re-crédation opératique unique et très originale. Dans la distribution des chanteurs solistes : 2 anciens étudiants lyriques du Pont Supérieur, Mathilde Pajot et Olivier Lagarde, respectivement diplômés DNSPM en octobre 2020 et en juin 2021.

- sept anciens étudiant.es de DNSPM, DE & Master (Gaël Chauvin, Enora Maurice, Pierre Thebaut, Ewen Couriaut, Gwenaél Piel, Stéphane Hardy, Pierre Gateclou) du Pont supérieur participent à la prochaine création d'Erwan Keravec IN C // 20 SONNEURS.

Les répétitions ont commencé en novembre dernier au 104 (Paris).

Voici la vidéo de présentation filmée à ce moment-là : <https://vimeo.com/655275949> - Mot de passe : riley.

Cette pièce est co-produite par différents lieux : le 104, TNB, La Passerelle, Le Quartz, Le Théâtre de Cornouaille, le Théâtre de Lorient, Athénor et la Soufflerie. Autant d'occasions pour la découvrir à partir de septembre prochain en suivant la création prévue aux Subsistances à Lyon. A noter que d'autres sonneurs sont des intervenants pédagogique et artistique réguliers au Pont Supérieur comme Nathalie Dran, François Robin, Erwan Hamont, Kevin Colin, Guénolé Keravec.

Françoise Rubellin clôt le CA. La séance est levée à 16h05.